

République Française

COMMUNE DE JAULGONNE

Compte rendu sommaire de la séance du 2 septembre 2008

Etaient présents :

Mme M. MARCHAND – Mme I. MARCHAND-LARUE - Mr L. SIMONET – Mr G. MATHIEU – Mr P. TARAMINI – Mme C. DUSSART – Mr D. BEAUMONT - - Mr J.M. HERAULT - Mr E. ROBY – Mme A. MARICOT - Mr P. DUBAUX – Mme N. RABINEAU – Mr S. MOROY

Absents représentés :

Madame Anne BRUNEAU qui donne pouvoir à Mme Micheline MARCHAND –

Madame Josie TELLIER qui donne pouvoir à Mr Ph. DUBAUX

Secrétaire de Séance : Madame I. MARCHAND-LARUE

Les élus complètent le planning des permanences du samedi jusqu'à la fin de l'année 2008.

CARTE COMMUNALE - C.A.U.E. Proposition de convention :

Monsieur Laurent SIMONET présente le projet de convention proposé par le C.A.U.E. pour une mission d'accompagnement dont le coût est estimé à 1.500,00 Euros.

La décision est reportée à une prochaine séance.

Il est décidé d'envoyer une lettre à Monsieur PACE lui réclamant une partie des honoraires versés puisqu'il n'est pas en mesure d'achever sa mission.

AIRE DE JEUX DES JEUNES ENFANTS – Demande de Subvention auprès de la C.A.F. de SOISSONS pour travaux d'aménagement et d'équipement.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement et d'équipement de l'Aire de Jeux des Jeunes Enfants au Jardin Georges Hardy,

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par la C.A.F. de SOISSONS,

Le Conseil Municipal

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la C.A.F. de SOISSONS pour travaux d'aménagement et de sécurité de l'Aire de Jeux des Jeunes Enfants au Jardin Georges HARDY, soit :

Travaux de clôture par mesure de sécurité,

Acquisition de Jeux complémentaires,

Acquisition et mise en place de la signalétique obligatoire telle que prévue au Décret N°96-1136 du 18 décembre 1996

CHARGE le Maire d'établir et d'adresser le dossier demande de subvention à la C.A.F. de SOISSONS.

TRAVAUX DE TOITURE IMMEUBLE DE LA MAIRIE

Considérant la nécessité de faire effectuer les travaux de réfection de la toiture de la Mairie pour lesquels une subvention de DEUX MILLE Euros a été accordée par Monsieur le Préfet de l'Aisne en date du 25 Juillet 2008

Après avoir étudié et comparé les devis reçus,

Le Conseil Municipal

DECIDE de faire effectuer ces travaux et de les confier à Monsieur Christophe POINTET à JAULGONNE aux conditions de ses deux devis précités.

DECLARE que ces travaux seront imputés à l'article 2313 – opération 120 – DU BUDGET Unique de la Commune pour l'année 2008 où les crédits nécessaires ont été inscrits et votés à hauteur de 30.200,00 Euros

S'ENGAGE à inscrire un crédit complémentaire de 1038 Euros en dépenses à l'article 2313 – opération 120 – ainsi qu'un crédit de 2.000 Euros en recettes à l'article 1321.

ACQUISITION TERRAINS DE VOIRIE – Terrains RICHARD -

Pour l'alignement du Chemin du Plessier la commune doit acquérir 67 ca de terres à vignes pour un coût estimé à 7.875,00 Euros l'hectare, soit 5.276,00 Euros.

L'avis du service du Domaine en date du 5 Août 2008 fixe la valeur de ces biens à 5.160 Euros pour 67 ca.

Ce dossier est renvoyé à la Commission des Vignes.

Il est décidé de prendre un arrêté réglementant les plantations nouvelles qui doivent être faites en retrait par rapport à la voie de desserte.

ACHAT ASPIRATEUR SALLE CULTURELLE :

La proposition de la Société DEPHI à EPERNAY est reportée à une prochaine séance.

ACQUISITION MATERIEL MAIRIE

Considérant la nécessité de remplacer le télécopieur de la mairie et d'acquérir un scanner informatique pour le secrétariat de mairie,

Vu la proposition de la Société BUREAU 02 à CHATEAU THIERRY en date du 28 Juillet 2008,

DECIDE d'acquérir auprès de la société BUREAU 02 à CHATEAU THIERRY les matériels suivants :

* un télécopieur laser CANON L 140 au prix de 300,00 € H.T.

* un scanner A4 COSCAN 4400 F – Résolution 4800X9600 DPI au prix de 90,00 € H.T.

DECLARE que ces acquisitions seront imputées à l'article 2183 – opération 101 – du Budget Unique de la Commune pour l'année 2008.

S'ENGAGE à effectuer un virement de crédits de 500 euros.

CIMETIERE : TRAVAUX REFECTION MUR ET AMENAGEMENT OSSUAIRE

Considérant la nécessité de faire effectuer les travaux de réparation du mur de cimetière et d'aménagement de l'ossuaire pour lesquels une subvention de MILLE SIX CENT DEUX euros a été accordée au titre de la D.G.E. 2007 par Monsieur le Sous Préfet de Château-Thierry en date du 25 Mai 2007

Après avoir étudié et comparé les devis reçus,

DECIDE de faire effectuer ces travaux et de les confier à Entreprise GORET à JAULGONNE et Pompes Funèbres HUREAU à CHATEAU-THIERRY aux conditions de leurs deux devis précités.

DECLARE que ces travaux seront imputés à l'article 2313 – opération 125 – DU BUDGET Unique de la Commune pour l'année 2008 où les crédits nécessaires ont été inscrits et votés à hauteur de 7.000,00 euros

TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Vu la délibération n°04/2007 en date du 31 Janvier 2007 fixant le tarif des concessions de cimetière, à effet du 5 février 2007,

Considérant que des personnes extérieures à la commune (non domiciliées sur la commune et non contribuables au titre de l'une ou l'autre des quatre taxes directes locales) nous sollicitent pour obtenir une concession de cimetière pour eux-mêmes ou pour les membres de leurs familles,

DECIDE de fixer un tarif spécial pour les personnes extérieures à la commune **EGAL au DOUBLE du TARIF FIXE POUR LES HABITANTS DE JAULGONNE**, soit actuellement :

- Concession de 50 ans pour 2 m2 : 380,00 euros
- Concession de 30 ans pour 2 m2 : 270,00 euros.

Il est précisé que ces tarifs s'appliqueront dès maintenant, après visa de la présente décision par les services de la Sous Préfecture de Château-Thierry.

QUESTIONS DIVERSES

SUPPRESSION DE POSTE - DEMANDE AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE -

Considérant que le poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} Classe – à temps non complet (20 heures hebdomadaires) est vacant depuis le 1^{er} Avril 2008,

Considérant la nécessité de supprimer ce poste,

Le Conseil Municipal **SOLLICITE** L'AVIS du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE siégeant auprès du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE à 02 CHAUGNY sur cette suppression de poste.

AVIS sur demande d'adhésion à l'U.S.E.S.A. Commune de la FERTE MILON -

Le Conseil Municipal **EMET** un AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Commune de LA FERTE MILON à l'U.S.E.S.A.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE CULTURELLE pour les services de Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire entre la Commune de JAULGONNE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de JAULGONNE.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de **RECONDUIRE** cette convention à effet rétroactif du Premier Mars 2007 jusqu'à la fin des travaux d'aménagement des nouveaux locaux affectés à la Cantine Scolaire et à la Garderie Périscolaire.

TRANSVAL : demande d'adhésion au S.I.T.U.A.C.T. et désignation d'un délégué.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de **RENOUVELER** sa demande d'adhésion au S.I.T.U.A.C.T.

DESIGNE Monsieur Jean-Marc HERAULT – 3° Adjoint au Maire - pour représenter la Commune au sein du S.I.T.U.A.C.T.

Madame THULLIETTE, locataire de l'appartement 9 Rue du Châtelet, a adressé un courrier de demande de travaux de rénovation dans le but de limiter les frais de chauffage.

Des devis seront demandés pour le remplacement des fenêtres.

ECHANGE DE TERRAINS : Mme Lemoine : une demande d'échange de terrain de 150 mètres de long sur 5 mètres de large – chemin des chauffours sera à étudier par la Commission des Vignes.

L'opération BRIOCHES est fixée au samedi 11 Octobre 2008. Il sera commandé 120 brioches - Participeront à l'opération : J.M. HERAULT – D. BEAUMONT – E.ROBY – Anne BRUNEAU – L. SIMONET – A.MARICOT – N.RABINEAU -

Pour les élections sénatoriales l'association des maires du canton propose un transport des élus par car.

L'Association AECO se réunira en assemblée générale le 6 septembre 2008 à 9 h 30 en mairie de Jaulgonne.

Assainissement : Les travaux de construction de la station d'épuration de Courtemont-Varenes vont débiter prochainement.

Pour JAULGONNE les travaux doivent débiter en Juin 2009.

Prochaines réunions :

Mardi 23 Septembre à 20 h 30 – présentation du projet AECO

Mardi 7 Octobre à 20 h 30 – Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

